

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1076^e séance, tenue le mardi 12 mai 2015,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Paul Lewis, Mme Chantal Pharand; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. François Le Borgne, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les étudiants : Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, Mme Annie-Claude Vanier; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1076-5.2, de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle; pour la délibération CE-1076-6.1, de l'École HEC Montréal : Mme Sylvia Ponce, directrice de la Direction des diplômes d'études supérieures; pour la délibération CE-1076-7, de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Kathleen Lennon, adjointe au doyen

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; le vice-recteur au nouveau campus et au développement, M. Yves Beauchamp, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, Mme Louise Poirier, M. Benoît Moore, Mme Isabelle Panneton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset; des officiers de la FAS : Mme Tania Saba; les étudiants : M. Robert Martin; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Claire Benoît, Mme Agnieszka Dobrzynska

PRÉSIDENT : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres étudiants désignés (processus de nomination à compléter —nomination par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire) : Mme Andréanne St-Gelais (École de réadaptation—Faculté de médecine; coordonnatrice aux affaires universitaires à la FAÉCUM); Mme Annie-Claude Vanier (CFIM— Faculté des sciences de l'éducation; coordonnatrice aux affaires académiques de premier cycle à la FAÉCUM); Mme Frédérique Emmanuelle Lessard (Département de psychologie—FAS; coordonnatrice aux affaires académiques de cycles supérieurs à la FAÉCUM).

CE-1076-1 ORDRE DU JOUR

CE-1076-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1075^e séance tenue le 21 avril 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — Département de science politique
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0)
 - 5.2 École Polytechnique
 - Modification aux programmes de Baccalauréat

6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 École HEC Montréal
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion des ressources humaines
 - Création d'un Microprogramme en gestion des ressources humaines
7. Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - Modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
8. Processus institutionnel d'évaluation périodique des programmes
 - Mise à jour du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études
 - Abolition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1076-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1075^e SÉANCE CE-1076-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1075^e séance tenue le 21 avril 2015, tel que présenté.

CE-1076-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1076-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1075^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1076-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1076-4

CE-1076-4.1 Processus d'admission et d'inscription CE-1076-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription. Relativement au processus d'admission au trimestre d'automne 2015, une proportion de 87 % des dossiers a été traitée (programmes de premier cycle). Le processus d'inscription pour ce trimestre n'ayant été commencé que récemment, on ne dispose pas, à ce jour, de données significatives.

CE-1076-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1076-5

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente le projet inscrit au point 5.1.

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur, présente le projet inscrit au point 5.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle de l'École.

CE-1076-5.1 Faculté des arts et des sciences CE-1076-5.1

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0)

2015-A0033-1076^e-241, 241.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique se pose en regard de recommandations ayant découlé du processus d'auto évaluation effectué en 2013, et en regard de problématiques observées quant aux taux d'attrition et de diplomation ainsi que du sentiment d'appartenance des étudiants. Le projet propose principalement un réaménagement de la

structure du programme, afin de mieux répondre aux attentes de formation et afin de préciser des cheminements plus définis, selon une structure souple et cohérente. Les cheminements ou parcours-types identifiés seront ainsi encadrés dans la structure par la création de trois orientations — l'orientation *Finances et politiques publiques* (segments 01 et 72 : 33 crédits de cours obligatoires, 54 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix); l'orientation *Relations internationales, commerces et marchés financiers* (segments 01 et 73 : 33 crédits de cours obligatoires, 54 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix); l'orientation *Sciences économiques* (segments 01 et 74 : 54 crédits de cours obligatoires, 33 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix) —, tout en assurant une certaine flexibilité dans le choix des cours et en favorisant l'intégration de la matière apprise dans les deux disciplines du programme. Les cheminements ont été définis de manière à assurer l'admissibilité aux programmes d'études supérieures en science politique et en sciences économiques. La modification comporte également la création d'un cours d'intégration de niveau 1000 (*Approches et outils en économie politique*), et la modification du sigle du cours FAS 3900 (le document de présentation indique, pour ces cours, le sigle EEP, mais ce sigle étant déjà existant, la Faculté a proposé un autre sigle qui sera spécifique au programme, soit le sigle EPL [cours EPL 1000 et EPL 3900]). Le bloc de cours de langues défini par le Centre de langues pour les programmes de la Faculté est également ajouté à la structure, ainsi qu'un bloc d'expérience pratique donnant la possibilité de compléter un stage ou un cours de travaux pratiques. Des ajustements afférents sont apportés aux dispositions réglementaires du programme. La présentation reporte au document 2015-A0033-1076^e-241.

On prend note de corrections techniques qui seront apportées aux tableaux de la structure du programme. On signale, par ailleurs, que les propositions de modification répondent adéquatement aux recommandations formulées dans le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, notamment, sur les modalités et activités d'intégration relatives aux deux disciplines du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0) — comportant la création de trois orientations : orientation *Finances et politiques publiques*; orientation *Relations internationales, commerces et marchés financiers*; orientation *Sciences économiques*—, au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1076^e-241.

CE-1076-5.2 École Polytechnique
- Modification aux programmes de Baccalauréat

CE-1076-5.2

2015-A0033-1076^e-242 (242.1 à 242.3), 242.4

La modification aux programmes du Baccalauréat en génie (120 crédits) comporte des ajustements à la structure, au répertoire de cours et au règlement pédagogique du programme, déterminés en fonction d'un objectif principal visant l'accroissement de la reconnaissance internationale du programme, par une harmonisation au processus de Bologne (système L-M-D) qui permettra à l'École de déposer sa candidature à l'agrément EUR-ACE (European for Accreditation of Engineering Programs). À cette fin, la dernière année de l'ensemble des programmes du Baccalauréat sera remodelée de manière à inclure un minimum de 21 crédits de cours d'études supérieures (6 crédits attribués à un projet intégrateur, jusqu'à 12 crédits d'orientation, et au moins 3 crédits [sur une possibilité de 12 crédits] de cours obligatoires); ces cours correspondent à la conversion de cours de la série de cours de niveau 4000 (déjà existants) en cours de la série de cours de niveau 8000 (correspondant à des cours de spécialisation, et non à des cours de recherche). Les cours de la quatrième année du programme pourront ainsi être reconnus comme étant du niveau des études supérieures de deuxième cycle et, éventuellement, faire l'objet d'une reconnaissance dans un programme de cycles supérieurs, par exemple, en vue de répondre aux exigences des développements futurs de formation universitaire au Canada et ailleurs dans le monde. L'approche proposée permettra une meilleure reconnaissance des diplômes de l'École à l'international, ainsi qu'une situation plus appropriée des programmes dans un

contexte international compétitif (en lien avec l'agrément EUR-ACE), et favorisera la mobilité et la complémentarité des formations. Le réaménagement du cheminement des programmes (principalement par la redéfinition de la quatrième année) a été établi en fonction de la comparaison avec les programmes offerts par les écoles françaises et américaines, ainsi que par les autres universités canadiennes hors-Québec. À cette étape du projet, l'introduction de cours de niveau 8000 découle principalement de la conversion des cours de niveau 4000 déjà existants, et la modification proposée vise l'implantation de la première année du programme modifié pour le trimestre d'automne 2015, de manière à ce que la structure de la quatrième année soit implantée pour recevoir les finissants de cette cohorte. La création de nouveaux cours ou la modification de cours peut être envisagée à une étape ultérieure de l'implantation du programme modifié. La présentation reportée au document 2015-A0033-1076^e-242 (242.1 à 242.3), et est accompagnée de la projection de diapositives expliquant le contexte, les enjeux et les objectifs identifiés en regard de l'harmonisation du programme de Baccalauréat avec le processus de Bologne (situation du programme dans un contexte compétitif en regard de l'agrément EUR-ACE, de la reconnaissance internationale du diplôme et de la mobilité des formations; contexte du processus de Bologne; comparaison du cheminement du programme avec celui des formations offertes par les écoles européennes [France], américaines et canadiennes [hors Québec]; particularités de l'accréditation recherchée [agrément EUR-ACE, administré par l'association ENAEE [European Network for Accreditation of Engineering Education]; historique des étapes du projet proposé par l'École et des démarches et recommandations du Conseil académique); les diapositives de présentation sont annexées au procès-verbal de la séance.

Une intervention portant sur ce sujet, le vice-recteur aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, mentionne que, en lien avec sa recommandation, la Sous-commission du premier cycle a signalé que dans le cadre des étapes subséquentes de l'implantation du programme, la création ou la modification de cours du niveau des études supérieures devra être recommandée par la Sous-commission des études supérieures à la Commission des études. Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, indique que ces démarches ont été commencées au niveau des instances de l'École et de la FESP.

En réponse à des questions, il est précisé qu'à ce jour, l'École Polytechnique est la seule, parmi les écoles ou facultés de génie au Québec, à avoir envisagé un réaménagement de son programme en fonction du processus de Bologne. L'Ordre des ingénieurs a été informé de l'intention de l'École, mais n'a pas exprimé de désaccord, dans la mesure où les objectifs de formation restent définis en fonction des exigences de l'Ordre.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes, au répertoire de cours et au règlement pédagogique du Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément au document 2015-A0033-1076^e-242 (242.1 à 242.3).

CE-1076-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1076-6

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, et la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présentent les projets inscrits au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Sylvia Ponce, directrice de la Direction des diplômes d'études supérieures de l'École.

CE-1076-6.1 École HEC Montréal

CE-1076-6.1

- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion des ressources humaines
- Création d'un Microprogramme en gestion des ressources humaines

2015-A0033-1076^e-231 et 2015-A0033-1076^e-232

La création de programmes d'études de deuxième cycle (D.E.S.S. et Microprogramme) en gestion des ressources humaines veut répondre à un besoin de formation important dans ce domaine devenu incontournable pour les entreprises, recherchant une offre de formation professionnelle et

spécifique —notamment, par sa durée et ses approches pédagogiques—, et attestée par un diplôme. Le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—D.E.S.S. en gestion des ressources humaines vise la formation de gestionnaires appelés à exercer un rôle de partenaire d'affaires ou d'acteur stratégique, par la connaissance des développements dans le domaine de la gestion et des nouveaux enjeux stratégiques en ressources humaines et par l'acquisition d'aptitudes leur permettant d'intervenir efficacement dans les processus de changements organisationnels. Les modalités des cours du programme seront adaptées à la réalité de sa clientèle (provenant de grandes entreprises ou de PME), entre autres en étant offerts exclusivement les soirs et les fins de semaine. La structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits, répartis selon 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. Quatre nouveaux cours sont créés en lien avec l'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2015. Le Microprogramme en gestion des ressources humaines proposera une formation plus courte, concentrée sur le fondement en gestion des ressources humaines, et visant l'acquisition et la maîtrise des connaissances de base, l'initiation aux différentes pratiques du domaine et la sensibilisation aux défis contemporains de la gestion des ressources humaines. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option ; son implantation est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte aux documents 2015-A0033-1076^e-231 et 2015-A0033-1076^e-232.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michelle Breton, mentionne que des discussions ont eu lieu entre l'École et l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, et qu'il a été prévu que le programme de D.E.S.S. fera l'objet d'une modification subséquente, dans le cadre d'un projet de modification qui examinera l'appellation des programmes en gestion (à l'exception des programmes de comptabilité).

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, explique qu'à la suite des abstentions signalées en regard de l'adoption du projet à la Sous-commission des études supérieures, une rencontre a eu lieu entre la Faculté et l'École HEC Montréal, afin d'approfondir la question des formations en gestion des ressources humaines, secteur important de la formation offerte par l'École de relations industrielles de la FAS, et considérant une préoccupation de la Faculté sur le fait que la formation dans ce secteur apparaîtrait comme étant réservé à l'École HEC Montréal. La FAS a convenu de la recommandation du programme, considérant le projet de l'École de procéder à la mise en cohérence de ses différents programmes de D.E.S.S. relatifs à la gestion. Dans cette perspective, il a été convenu que le programme de D.E.S.S. en gestion des ressources humaines sera ramené à la Commission des études au cours de l'année 2015-2016, afin d'assurer son intégration dans ce cadre du programme de D.E.S.S. en gestion que l'École HEC Montréal entend mettre sur pied au cours de la prochaine année.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion des ressources humaines, conformément au document 2015-A0033-1076^e-231;
- la création d'un Microprogramme en gestion des ressources humaines, conformément au document 2015-A0033-1076^e-232.

CE-1076-7 CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES CE-1076-7
- Modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

2015-A0033-1076^e-243

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Roch Chouinard, présente la proposition de modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP; pour cette présentation, la

Commission reçoit Mme Kathleen Lennon, adjointe au doyen de la FESP. La présentation reporte au document 2015-A0033-1076^e-243, et est accompagnée de la projection de diapositives résumant les composantes essentielles des modifications.

La mise à jour du Règlement pédagogique de la FESP a été posée en regard du développement des programmes de type professionnel et des programmes courts, de l'arrimage de la réglementation relative aux études supérieures avec celle relative aux études de premier cycle, et d'ajustements de concordance découlant de l'implantation du système Synchro. La préparation des propositions de modification a tenu compte d'avis émis par l'ombudsman de l'Université et par la FAÉCUM, et a donné lieu à des consultations auprès du Bureau du registraire, du Secrétariat général et du bureau du vice-recteur adjoint aux études de premier cycle. La proposition de modification du Règlement a résulté des travaux de deux sous-comités du Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—CONFESP, l'un portant sur le cheminement étudiant et la durée des études et s'étant réuni au cours de l'année 2012-2013, et l'autre portant sur le Règlement pédagogique et s'étant réuni au cours de l'année 2013-2014. La proposition de modification du Règlement pédagogique de la FESP a été approuvée par le CONFESP (C/FESP-351/6.1, 12 février 2015), lequel en recommande l'adoption par la Commission des études.

Les modifications, ajouts ou retraits ont porté principalement sur les chapitres suivants : I. *Définitions* (ajout de nouvelles définitions, dont *études postdoctorales*, *programmes « gigognes »*, *cours en séquence*, etc.); II. *Dispositions applicables à tous les programmes* (dont : intégration de l'article sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours; ajustements aux modalités relatives à l'admission et à l'inscription, au libellé des diplômes [la liste des libellés sera placée en annexe], au statut d'étudiant, à l'annulation d'inscription et à l'abandon d'un cours; déplacement de l'article relatif à la modification du plan global d'études dans les segments de maîtrise recherche et de doctorat; annulation de la section VII—*Grades*, les dispositions concernant les équivalences et la durée minimale de l'inscription ayant été déplacées dans les sections appropriées); III. *Dispositions applicables aux programmes de deuxième cycle* (dont : ajout de cinq segments pour distinguer les programmes de deuxième cycle; définition du Diplôme complémentaire; précision et différenciation du statut temps plein et temps partiel par programme; ajustements aux modalités relatives à l'interruption des études [congé parental et congé de maladie]; ajout de la référence au dépôt final des mémoires et des thèses dans Papyrus; précisions des modalités relatives au délai pour évaluation après le dépôt du mémoire ou de la thèse); IV. *Dispositions applicables aux programmes de troisième cycle* (dont : ajout de quatre segments pour distinguer les programmes de troisième cycle; précision de la désignation et du rôle du représentant du doyen; ajustement des modalités relatives à la prolongation et à la prolongation exceptionnelle des études; retrait de la section X, sur les intitulés des diplômes des programmes de deuxième cycle et sigles [déplacée en note de bas de page]; retrait de l'annexe B à l'article 69 [liste des programmes conduisant aux grades de doctorat]). Étant donné la modification au Règlement, les fiches interprétatives devront être révisées et mises à jour.

En regard des questions et interventions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Relativement à l'article 19 de la proposition de modification, on prend note de vérifier s'il y a lieu de maintenir la dernière phrase du premier alinéa (« Le doyen décide de la demande », page 25). Les modalités relatives à la participation d'un évaluateur ou d'un professionnel (par exemple, directeur de stage, superviseur, etc.) au jury d'évaluation sont décrites à l'article 124 A, pour les stages, et à l'article 124 B, pour l'essai doctoral (page 64); la participation d'un co-directeur reste possible, mais on ne souhaite pas la définir comme étant obligatoire. Les dispositions relatives au statut d'étudiant libre, décrites à l'article 4 (page 17), pouvant apparaître lourdes à appliquer dans un contexte de formation professionnelle continue, on rappelle que ces dispositions étaient déjà existantes dans le Règlement, mais que cette problématique peut être simplifiée par la mise en place d'un programme de formation continue pour professionnels en exercice; ces éléments pourront être précisés dans une fiche interprétative en lien avec cet article. Les modalités précisées aux articles 139 et 140 A (page 71), sur le jury (représentant du doyen et décision du jury) étaient déjà existantes dans le procédurier, et ont été intégrées au Règlement; des précisions sont apportées sur le fait que le doyen ou son représentant n'a pas l'obligation de signer le rapport du jury et n'a pas droit de vote quant à ce rapport. La question de la dénomination de la Faculté (« études supérieures » au lieu de « études de cycles supérieurs ») et, conséquemment, de son Règlement étant signalée, la présidente, Mme Louise Béliveau, estime que la Commission peut porter cette question à l'attention de la Faculté et du Secrétariat général.

La présidente félicite la Faculté pour l'important travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, conformément au document 2015-A0033-1076^e-243.

CE-1076-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES CE-1076-8

- Mise à jour du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études
- Abolition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes

2015-A0033-1076^e-244, 244.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, présente le sujet mentionné en rubrique. Considérant que le premier cycle d'évaluation prévu en regard du processus institutionnel d'évaluation des programmes sera prochainement achevé, il a paru opportun de proposer la mise à jour et l'actualisation du Protocole, notamment, en regard de l'intégration des critères de pertinence aux critères de qualité, de la clarification du rôle des différents intervenants et instances (directions de Faculté et de Département, conseillers, comité d'autoévaluation, vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, etc.), et de la simplification des processus. Dans ce cadre, on propose également l'abolition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes, considérant, notamment, la mise en place d'un vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité, l'actualisation du rôle et de la composition du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, et le dépôt des rapports synthèses, plans d'action et bilans d'activités à la Commission des études. La présentation reporte aux documents 2015-A0033-1076^e-244 et 244.1.

Depuis l'établissement du processus relatif au protocole institutionnel, près de 200 programmes ont été évalués. Actuellement, 45 comités poursuivent leurs travaux, et 21 d'entre eux en sont à l'étape finale. En réponse à une question, il est précisé que des représentants étudiants ont été ajoutés à la composition du CAEP pour les volets de son mandat qui ne relèvent pas de l'analyse des dossiers d'évaluation. On prend note d'un ajout à apporter au Protocole (à la page 14, à l'item 2 du tableau 1, à la cinquième ligne, ajouter « et étudiants » après « non enseignant »).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études :

- approuve la proposition de mise à jour du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études, conformément au document 2015-A0033-1076^e-244 déposé aux archives;
- approuve l'abolition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes.

CE-1076-9 AFFAIRES DIVERSES CE-1076-9

Le doyen et la vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu et Mme Michelle McKerral, présentent un bilan de la grève étudiante tenue par les associations de certains Départements de cette Faculté. À la date du 23 avril, la majorité des unités touchées par la grève étudiante avaient repris leurs activités, à l'exception de quatre unités. Des réaménagements ont été apportés aux cours et aux modalités d'évaluation (principalement, des travaux remplaceront les examens), et des modalités de remises ont été définies, après consultation du Bureau du registraire, afin d'assurer la conformité des dates de remise avec le délai relatif à l'entrée des notes dans le système. Les étudiants qui avaient manqué de un à trois cours ont eu la possibilité de

procéder à un abandon avec frais. Un nombre de 61 cours de premier cycle et de 29 cours de cycles supérieurs a été touché par la grève. Un nombre de 33 cours de premier cycle et de 5 cours de cycles supérieurs a fait l'objet d'abandons de cours (de un à deux étudiants par cours). Aucun des étudiants concernés ne provenait d'un programme relevant d'une autre Faculté. La présidente, Mme Louise Béliveau, souligne la contribution des professeurs et chargés de cours afin d'assurer l'atteinte des objectifs et le maintien de la qualité de la formation malgré ces circonstances.

CE-1076-10 PROCHAINE SÉANCE

CE-1076-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 2 juin 2015, à 14 heures.

CE-1076-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1076-11

La présidente, Mme Louise Béliveau, signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, de : M. Roch Chouinard (vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP); M. Jean-Claude Breton (doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions); M. Gérard Boismenu (doyen de la Faculté des arts et des sciences); Mme Chantal Pharand (doyenne [administratrice] de la Faculté de pharmacie). La présidente les remercie pour la qualité de leur participation aux travaux de la Commission.

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté à l'unanimité tel que modifié le 2 juin 2015 – délibération CE-1077-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot